

COMPTE RENDU SUCCINCT
Du Conseil de Communauté de Communes "Norge et Tille"
Séance du lundi 29 mars 2021

Date de convocation :
22 mars 2021

Date d'affichage :
22 mars 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 26
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 28

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni en la salle Pierre AUBERT à Varois et Chaignot, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROCHETTE, président de séance.

Etaient présents :

Valérie THEVENET - Brigitte CHABEUF-OLIVIER - Rémi BOURGEOT – Patricia GOURMAND – Patrick CERDAN – Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Ludovic ROCHETTE - Martine DEMAURE - Michel CLAUSS - Maryline GIRAUDET - Dominique BRUOT – Patrice DEMAISON – Denis MAILLER – Fabien CARD – Claude GUICHET - Jacques MEDEAU - Nadine MUTIN - Guy HERVIEU - Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Pierre JOBARD - Nadine BAZIN – Christine BLANC-RICHARD - Vincent DELATTE.

Etaient excusés : Patrick MORELIERE (pouvoir à Valérie THEVENET) - Bruno PICONNEAUX - Frédéric IMBERT (pouvoir à Ludovic ROCHETTE).

Secrétaire de séance :

Valérie THEVENET

AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES

Le Conseil Communautaire :

- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion 2020 du budget principal
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion 2020 du budget annexe
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le compte administratif 2020 du budget principal
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le compte administratif 2020 du budget annexe
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, l'affectation des résultats 2020 du budget principal
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, l'affectation des résultats 2020 du budget annexe
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le maintien des taux des taxes directes 2020
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le maintien des taux de la TEOM 2020
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le budget primitif 2021 du budget principal
- a adopté, à l'UNANIMITÉ, le budget primitif 2021 du budget annexe
- a autorisé, à l'UNANIMITÉ, le remboursement auprès de la CAF de 2 montants perçus à tort
- a désigné, à l'UNANIMITÉ, le délégué représentant la Communauté de Communes Norge et Tille à l'ICO – ATD
- a autorisé, à l'UNANIMITÉ, le président a signé un bail précaire pour un local technique, pour les agents techniques
- a retiré, à l'UNANIMITÉ, la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2021
- a créé, à l'UNANIMITÉ, un poste d'emploi fonctionnel pour le poste de Directeur Général des Services (DGS)

MOBILITÉ

Le Conseil Communautaire :

- a approuvé, à l'UNANIMITÉ, la prise de compétence suivante : compétence mobilité conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et a dit que la Communauté de Communes ne reprendra pas à sa charge les services de transports (services réguliers de transport public, services scolaires, ...) assurés par la

région dans le ressort de son périmètre. Les communes membres de la Communauté de Communes conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire

- a déclaré, à l'UNANIMITÉ, sans suite la procédure de DSP pour le Transport à la Demande
- a lancé, à l'UNANIMITÉ, une procédure de marché de service pour le Transport à la Demande
- a créé, à l'UNANIMITÉ, une régie de recettes pour le Transport à la Demande

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil Communautaire :

- a accepté, à l'UNANIMITÉ, de retenir la proposition d'aides financières à la société VINOPHILE, à Bretigny, à hauteur de 5 000 € pour soutenir ses besoins en fonctionnement
- a retenu, à l'UNANIMITÉ, les devis de la CCI concernant le diagnostic sur le commerce pour un montant total de 5 700 € et la 1^{ère} phase du devis concernant l'offre foncière pour un montant de 11 400 €. Le président est autorisé à les signer.

TRAVAUX

Le Conseil Communautaire :

- a entendu le point fait sur les différents travaux en cours

BASE DE LOISIRS

Le Conseil Communautaire :

- a autorisé, à l'UNANIMITÉ, le président à signer le devis avec l'APSALC - GEA pour la surveillance de la baignade 2021
- a validé, à l'UNANIMITÉ, le POSS 2021
- a autorisé, à l'UNANIMITÉ, le président à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une buvette snack, de structures de jeux et la vente d'articles de plage
- a autorisé à l'UNANIMITÉ, le président à signer des conventions pour accueillir des groupes d'enfants pendant la saison 2021 et les suivantes du présent mandat
- a autorisé à l'UNANIMITÉ, le président à signer une convention pour la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain nu pour y stocker des graviers et du sable
- a autorisé, à l'UNANIMITÉ, la dénonciation du bail de gestion du bassin des Sirmonots
- a créé, à l'UNANIMITÉ, un poste d'agent technique saisonnier pour venir en renfort cet été sur la Base de Loisirs

PROJET DE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire :

- a pris connaissance de l'avancement du projet de territoire
- a entendu le point fait sur le CRTE

Fin de la séance à 20h40

Fait à Bretigny, le 10 avril 2021

Le président,
Ludovic ROCHETTE

